

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE PUBLIC

Genève, le 8 février 2022

### Foyer de Mancy : perquisition et interpellations

**Le Ministère public a procédé, le lundi 7 février 2022, à une perquisition du foyer de Mancy. Simultanément, la police a interpellé trois collaborateurs de ce foyer, qui ont été entendus en qualité de prévenus.**

Le Ministère public a été saisi d'une plainte et de dénonciations concernant le foyer de Mancy.

Il a procédé hier, avec l'appui de la police judiciaire, à une perquisition des locaux de l'établissement.

Simultanément, sur mandat du Ministère public, trois collaborateurs du foyer ont été interpellés et entendus par la police en qualité de prévenus. Il leur est reproché d'avoir administré à une résidente des médicaments qui ne lui avaient pas été prescrits et d'avoir ainsi mis sa santé, voire sa vie, en danger.

L'un des prévenus, domicilié en France, a été libéré à l'issue de son audition. Les deux autres seront entendus ce jour par la procureure Victoria de Haller, en charge du dossier.

Les prévenus bénéficient de la présomption d'innocence.

Il ne sera fait aucun autre commentaire.